



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 863 février 2023

***Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.  
Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur [www.ocbf.com](http://www.ocbf.com).***

### Marchés financiers

La publication d'une étude, financée par l'Union européenne sur les relations entre les établissements financiers et leurs clients âgés, apporte un éclairage additionnel aux travaux de Place menés depuis 2018 dans le cadre du Pôle commun de l'ACPR et de l'AMF sur les pratiques de **commercialisation de produits financiers à destination des personnes âgées vulnérables**.

### Finance durable

Le Haut Comité juridique de la Place financière de Paris (HCJP) a publié un **rapport sur les résolutions climatiques « say on climate »**, c'est-à-dire la possibilité pour les actionnaires de voter en assemblée générale ordinaire sur la stratégie climatique de la société au moyen d'un vote consultatif.

L'AMF a publié, le 10 février 2023, un papier de position proposant une **révision ciblée du règlement européen « SFDR »**, et notamment des critères minimaux pour qu'un produit puisse être classé article 9 ou 8.

### Banque-Assurance

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a adopté, le 17 janvier 2023, un **avis sur les assurances affinitaires** afin de renforcer la protection des consommateurs ; l'avis, applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2024, porte sur le recueil du consentement de l'assuré, l'information annuelle et l'information sur les extensions de garanties.

### Droit des affaires

Annoncée dans le cadre du plan présenté par le président de la République le 16 septembre 2021, **l'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 recueille dans un texte unique l'ensemble des textes transversaux applicables aux professions libérales réglementées tout en harmonisant les dispositions les concernant**. Elle est prise sur le fondement de l'article 7 de la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### Vos interlocuteurs :

#### Pôle juridique et conformité :

[Eva Ruimy](#) : droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire

[Eric Percheron](#), [Camille Montet](#) : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption

[Camille Montet](#) : protection des données personnelles, services de paiement

[Ludivine Polère](#) : marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable

[Mina Kanouté](#) : droit des sociétés

#### Pôle comptable, fiscal, prudentiel et contrôles :

[Sylviane Castillo](#) : affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques

#### Centre de documentation :

[Anne-Sophie Lapôte](#) et [Emmanuelle Colson](#) : veille documentaire

Abonnement et tarifs : [Anne-Sophie Lapôte](#)



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 863 février 2023

### Droit bancaire

L'ACPR publie une note de trois pages intitulée « **Les enseignements de l'enquête par questionnaire sur les offres bancaires dédiées aux mineurs** ». Elle y invite les acteurs à réviser plusieurs pratiques et leur donne plusieurs « axes d'amélioration ».

L'ACPR a par ailleurs présenté ses **priorités de supervision pour 2023**. Elle indique qu'elle **portera une attention soutenue à la gouvernance de la commercialisation des produits bancaires** et d'assurance et poursuivra ses travaux sur les frais en assurance vie. L'Autorité surveillera par ailleurs la **mise en œuvre de la réforme du courtage** et mènera de nouvelles **actions de sensibilisation aux arnaques financières** dans le cadre du Pôle commun ACPR-AMF.

### Panorama de jurisprudence Droit bancaire, Droit des affaires

Selon les articles 1217, 1227 et 1229 du code civil, la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, peut provoquer la **résolution du contrat**. La résolution peut, en toute hypothèse, être demandée en justice et met fin au contrat. Lorsque les prestations échangées ne pouvaient trouver leur utilité que par l'exécution complète du contrat résolu, les parties doivent **restituer l'intégralité de ce qu'elles se sont procuré l'une à l'autre sans que l'inexécution du contrat ne soit considérée comme fautive** (Cass. com. 18 janvier 2023).

La CJUE juge que le **droit à réduction du cout du crédit immobilier en cas de remboursement anticipé** ne saurait inclure les **frais qui, indépendamment de la durée du contrat, sont mis à charge du consommateur en faveur soit du prêteur, soit de tiers au titre de prestations qui ont déjà été exécutées** intégralement au moment du remboursement anticipé (CJUE 9 février 2023).

### Blanchiment et financement du terrorisme

Un **décret relatif à la vérification de l'identité de la clientèle pour certains produits et services à faible risque de BC-FT** a été publié le 5 février 2023.

L'ACPR a publié, le 23 janvier 2023, l'instruction encadrant le **QLB pour l'exercice 2023** qui remplace, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'instruction n° 2019-I-24.

Le COLB a adopté une **nouvelle version ANR de BC-FT** dont la première version avait été publiée en septembre 2019.

La commission des sanctions de l'ACPR a prononcé, le 15 février 2023, une **sanction pécuniaire d'un million d'euros et un blâme** à l'encontre d'AXA Banque.

La **deuxième réunion plénière du GAFI** a eu lieu les 22, 23 et 24 février.

Dans le cadre de sa **FAQ** relative à la mise en œuvre de la 4<sup>e</sup> directive LCB-FT, l'**EBA** a répondu, le 10 février 2023, à une question relative à **l'articulation des accords d'externalisation et de la section 4 de la 4<sup>e</sup> directive LCB-FT**.

### Économie numérique, informatique et libertés

La Commission européenne a publié, le 10 février 2023, la première version d'une **boîte à outils commune de l'UE** qui servira de base à l'élaboration d'un **prototype de portefeuille** pouvant être utilisé pour tester divers cas d'utilisation.

Le **CEPD** a publié, le 24 février 2023, la **version 2.0 de ses orientations** sur l'articulation des dispositions de l'article 3 du RGPD relatives au **champ d'application territorial** et des dispositions du chapitre V du même texte relatif aux **transferts de données**.

*Les archives des Bulletins mensuels d'information et les textes officiels cités dans ces Bulletins sont disponibles sur e-Doc : le portail documentaire de l'OCBF accessible via votre [espace adhérents](#)*



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 863 février 2023

### Services et instruments de paiement

La **BF** a publié, le 9 février 2023, la dernière version de sa **mise en garde sur les typologies de fraudes**.

La Banque de France a alerté, dans un communiqué de presse du 21 février 2023, sur l'existence de **faux chèques en circulation**.

L'EBA a publié, les 27 et 31 janvier 2023, plusieurs réponses aux questions qui lui ont été adressées dans le cadre de la **FAQ consacrée aux dispositions de la DSP2**.

### Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

Le FSB a publié le 16 février 2023 un **rapport sur les risques que représente la finance décentralisée pour la stabilité financière**.

La BCE a publié le 24 janvier 2023 **une première série d'indicateurs statistiques liés au climat** avec pour objectifs une meilleure analyse des risques liés au climat dans le secteur financier et une meilleure surveillance du développement de la finance verte.

L'EBA a annoncé le 31 janvier 2023 le **lancement de son test de résistance à l'échelle de l'UE pour 2023** qui concernera un échantillon élargi de 70 banques.

La BCE a annoncé le 31 janvier 2023 que **99 banques soumises à sa supervision directe seront soumises à des tests de résistance en 2023**.

### Fiscal

**Conformité du taux d'intérêts appliqué entre sociétés liées** : le Conseil d'État confirme son acceptation de l'utilisation du logiciel RISKCALC.

Les **listes française et européenne des États et territoires non coopératifs** ont été modifiées en février 2023.

L'OCDE insiste auprès des États pour qu'ils aboutissent à la mise en œuvre d'un **taux d'imposition minimum mondial de 15 %**.

La **directive DAC** est remise en chantier pour y inclure les **crypto-actifs**.



### Bulletin d'information imprimable : tarifs pour 2023\*

**Votre établissement est adhérent à OCBF-Services et Formation :**

Bulletin d'information version électronique imprimable : **245,00 € HT** soit 294,00 € TTC

**Votre établissement n'est pas adhérent à OCBF-Services et Formation :**

Bulletin d'information version électronique imprimable : **860,00 € HT** soit 1032,00 € TTC

*Pour vous abonner, renvoyez-nous ce formulaire*

Dénomination sociale.....

Nom ..... Prénom

Fonction.....

Adresse complète .....

Téléphone

E-mail

Je souhaite m'abonner à la version électronique imprimable du Bulletin d'information OCBF pour 2023

Fait à

le

Signature et cachet

\* Formulaire à retourner à [Anne-Sophie Lapôte](#)

Règlement à l'ordre d'OCBF-Services et Formation. Pour un abonnement en cours d'année, la facturation se fera au prorata des mois restants.



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 863 février 2023

### Sommaire

<b><u>Droit général français et européen</u></b>		
<b><u>Grandes réformes</u></b>	<b>5</b>	
- Actualités législatives - Droit européen		
- Droit pénal		
<b><u>Droit des affaires</u></b>	<b>7</b>	
- Consommation		
- <b>Entreprise</b> : exercice des professions libérales réglementées : refonte et unification		
- <b>Garanties des professions réglementées</b>		
- <b>Sortie de crise et relance économique</b>		
- <b>Sûretés</b>		
<b><u>Droit bancaire</u></b>	<b>12</b>	
- <b>Crédit</b>		
- <b>Intermédiation bancaire</b>		
- <b>Médiation</b>		
- <b>Protection des clients</b> : enseignements de l'enquête de l'ACPR sur les offres bancaires dédiées aux mineurs – tarification bancaire : focus annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires		
- <b>Surendettement</b> : surendettement des ménages : enquête typologique annuelle de la BDF		
<b><u>Panorama de jurisprudence</u></b>		
<b><u>Droit bancaire, Droit des affaires</u></b>	<b>19</b>	
- <b>Crédit</b>		
- <b>Droit civil</b> : résolution judiciaire des contrats : pas de faute du débiteur		
- <b>Intermédiation bancaire</b>		
- <b>Procédures collectives</b>		
- <b>Protection des clients</b> : crédit immobilier : réduction du coût du crédit en cas de remboursement anticipé		
- <b>Sûretés</b> : cautionnement : rappels concernant la mention manuscrite et la novation – sous-cautionnement : distinction entre l'obligation de garantie et l'obligation de règlement		
<b><u>Marchés financiers</u></b>	<b>26</b>	
- <b>Autorité</b>		
- <b>Commercialisation</b> : personne âgée : publication d'un rapport de recherche indépendant		
- <b>Épargne réglementée</b>		
- <b>Gestion d'actifs</b>		
- <b>Infrastructure de marché</b>		
- <b>Marché</b>		
- <b>Médiation</b>		
- <b>Protection des investisseurs</b>		
- <b>Sanction, transaction et jurisprudence</b>		
<b><u>Banque-Assurance</u></b>	<b>33</b>	
- <b>Distribution d'assurances</b> : assurance affinitaire : avis du CCSF		
- <b>Sanction et jurisprudence</b>		
<b><u>Finance durable</u></b>	<b>36</b>	
- <b>Finance responsable</b>		
<b><u>Droit des sociétés</u></b>	<b>39</b>	
- <b>Droit des actionnaires</b>		
- <b>Fusion, scission, cession et transmission</b>		
- <b>Gouvernance</b>		
- <b>Information réglementée</b>		
<b><u>Blanchiment et financement du terrorisme</u></b>	<b>41</b>	
- <b>Réglementation</b> : services financiers présentant de faibles risques de détournement criminel : nouveau décret		
- <b>Autorité</b> : QLB : nouvelle instruction pour l'exercice 2023 – analyse nationale des risques : publication d'une nouvelle version par le COLB		
- <b>Coopération européenne et internationale</b> : GAFI : compte rendu de réunion plénière		
- <b>Sanction financière</b>		
<b><u>Corruption</u></b>	<b>50</b>	
- <b>Réglementation</b>		
- <b>Autorité</b>		
- <b>Coopération européenne et internationale</b>		
<b><u>Économie numérique, informatique et libertés</u></b>	<b>52</b>	
- <b>Informatique et libertés</b>		
- <b>Sécurité</b>		
<b><u>Services et instruments de paiement</u></b>	<b>57</b>	
- <b>Instruments de paiement</b>		
- <b>Monnaie fiduciaire</b>		
- <b>Services de paiement</b> : mise en œuvre des exigences de la DSP2 : nouvelles questions-réponses de l'EBA		
<b><u>Fiscal</u></b>	<b>62</b>	
- <b>BIC-IS</b>		
- <b>Impôts locaux</b>		
- <b>International</b>		
- <b>Lutte contre la fraude</b>		
- <b>Procédure</b>		
- <b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>		
<b><u>Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable</u></b>	<b>67</b>	
- <b>Autorité : SREP</b> : résultats de l'exercice 2022		
- <b>Réglementation prudentielle</b>		
<b><u>Textes en cours d'examen</u></b>	<b>73</b>	
<b><u>Derniers textes parus</u></b>	<b>74</b>	
<b><u>Glossaire</u></b>	<b>77</b>	
<b><u>Annexe : OCBF-Services et Formation</u></b>	<b>83</b>	